R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°121/2023

Objet : Accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant qu'afin d'assurer le renouvellement du marché de travaux d'entretien et de réfection de voirie, la Ville de L'Isle-Adam a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée.

Considérant la publicité réalisée sur le site internet de la commune, sur son profil acheteur et au Journal d'Annonces Légales Les Echos.

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel de 500.000€ HT soit 600.000€ TTC, conclu pour une année et reconductible tacitement pour trois années supplémentaires.

Considérant qu'après analyse des deux offres reçues, l'offre économiquement la plus avantageuse s'est avérée être celle de la société DTP2I, Rue des Carreaux - ZA des Carreaux - 95640 MARINES.

DÉCIDE

- **d'attribuer** le marché relatif à l'accord cadre à bons de commande de travaux de voirie pour une période maximale de 4 ans et pour un montant maximum annuel de 500.000€ HT (soit 600.000€ TTC), à la société DTP2I, Rue des Carreaux - ZA des Carreaux - 95640 MARINES.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 10 novembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231110-121-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2023
Mise en ligne le 13 novembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr